LA PRÉSIDENTE :

855

Merci. Maintenant, pour le Syndicat du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Mesdames Lina Gravel, Ariane Bolduc, de même que messieurs Benoit Simard et Charles Sainte-Marie.

860

Alors, pour la sténographie, je vous demanderais de vous identifier avant de parler, parce que j'ai invité quatre personnes et vous n'êtes que deux.

M. BENOIT SIMARD:

865

Mon nom est Benoit Simard, je suis président du Syndicat des employés des opérations au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Mme LINA GRAVEL:

870

Lina Gravel, vice-présidente du Syndicat de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bienvenus et, allez-y.

875

M. BENOIT SIMARD:

880

Bonjour tout le monde. Nous sommes ici pour représenter nos membres. Pour les opérations c'est environ 128 membres et, au bureau, ils sont environ 22. On est ici parce que la fermeture du chemin Camillien-Houde pour nous ça touche environ 45 employés qui passent par là chaque matin. Et ça touche quand même tous les autres membres, parce qu'il y a des répercussions sur plein de sphères, autant sur la clientèle, les ventes et tout, et l'accessibilité.

Pour nos employés qui passent par là, ça cause un 30 à 40 minutes minimum de voyagement de plus, et, sûrement ce serait pire l'hiver, en connaissant les rues de Montréal. Ça crée un impact assez élevé sur les familles endeuillées. Ça crée des retards dans les cortèges. Il y a des cortèges qui s'égarent en contournant la montagne et ça fait des familles pas toujours satisfaites. Plusieurs familles ont acheté des lots, en conséquence qu'il y avait une entrée sur Camillien-Houde, donc, c'était un élément dans l'achat de leur lot. Et la plupart de nos lots à venir dans le futur, quand on parle de terrains vacants et qu'on va vendre, sont tous près de cette entrée-là. Les deux autres entrées principales du cimetière, ce sont des plus vieux terrains. On a beaucoup moins de lots à vendre par là. Donc, nos futurs clients vont tous être près de l'entrée Camillien-Houde. Donc, c'est un élément pour nous.

895

890

Mme LINA GRAVEL:

900

autour de 22 personnes, oui, il y a des retards pour se rendre et revenir du travail. Il vous disait 30 à 40 minutes, ça c'est matin et soir. Donc, des fois ça peut prendre 1h30 de plus par jour, non seulement à cause qu'il faut contourner la montagne, mais c'est qu'en ayant tout contourné sur les côtés. La rue Descelles, on n'arrive même plus à sortir par nos autres sorties, parce qu'il y a trop de trafic, dont une que c'est un arrêt, c'est pas une lumière et qu'une voiture réussit à passer aux 5 minutes. Mais une fois le stress de réussir à arriver au travail passé, au bureau on a le stress tout le reste de la journée, parce que, disons, l'été on a entre 20-25 funérailles par jour.

Pour ce qui est des, c'est sûr qu'étant au bureau, je représente, comme Benoit a dit,

905

des cendres - il n'y a plus beaucoup de cortèges avec le cercueil. Mais, comme Benoit le disait, les familles endeuillées arrivent en retard. Ça crée des retards pour les autres familles, parce qu'on est cédulé assez vite pour être capables de servir tous ces gens-là. Puis, on se dit « bon, un retard, c'est peut-être rien », mais on sert des familles qui sont en deuil. Quand on

est en deuil, on a des étapes psychologiques qu'il faut passer. Et souvent, quand elles arrivent

C'est sûr que 20-25 funérailles autour de deux groupes de 10 cendres - les 2/3 sont

aux funérailles, le déni est passé, on est en tristesse, on est en colère et chaque petit événement devient très agressif, agressant et on se fâche, et on s'est fait engueuler tout l'été par les clients. Même si c'était pas nous, on essayait d'expliquer qu'est-ce qu'ils pouvaient faire, de venir à la commission, de présenter leur opinion. Mais, les gens, nous criaient après et en même temps qu'on se faisait crier après, nous, il fallait qu'on réussisse à gérer comment on allait les replacer pour réussir à servir les 6-7 autres familles qui allaient venir après, parce que tout décalait. Il fallait essayer de tout remettre en ordre.

journée de gérer ça, parce que même si on veut fermer cette route-là, on a un accès au

cimetière qui est important, qui a été fermé. Les gens ne savent plus où passer. C'est pas simple, il n'y a pas une rue parallèle qui nous dit « bien, passez par là, puis venez au cimetière ». Contourner la montagne, c'est quand même assez compliqué. Et quand on a la tête, oui des fois ce sont des funérailles... qu'on a perdu tante Antoinette qui avait vécue une belle vie, puis on est correct, puis on est capable de prendre un peu de retard en riant. Mais

quand c'est des suicides, quand c'est des enfants, nous on a affaires avec ces familles-là, et c'est pas toujours facile de réussir à calmer ces gens-là, quand ils vivent de quoi de terrible dans leur vie. Donc, tout ce surplus-là, se retrouve sur nous. On n'a pas de solutions à leur

Ca vient stressant pas juste pour arriver, puis aller au travail, mais durant toute la

920

925

930

935

940

C'est sûr que des fois c'est juste des gens qui sont perdus, parce qu'il y a à peu près 90 % de la population pense qu'il n'y a un seul cimetière sur la montagne, quand en fait il y en a deux. Puis on essaye de leur dire « bien, non, puis, là, vos funérailles que vous allez être en retard, vous allez vous dépêcher pour aller au cimetière Mont-Royal », mais on n'a plus le droit de faire le lien entre les deux, c'est bloqué maintenant. Donc, c'est un peu le problème qu'on essaie d'apporter ici.

M. BENOIT SIMARD:

offrir. On ne sait plus par où les faire passer.

Dans le fond, on aimerait que tout le monde prenne en considération que les employés

du cimetière, et leur donner accès à la voie Camillien-Houde pour se rendre à leur travail. Le projet ne vise pas les travailleurs de la montagne, car nous n'utilisons pas la montagne aux fins de transit. Au contraire, la montagne est notre lieu de travail au même titre que les policiers, les cols bleus ou les employés du cimetière Mont-Royal présents sur la montagne.

950

L'impact de laisser passer les employés serait minime, car plus ou moins 45 voitures en tout entre 6h00 et 7h00 a.m. et 4h30 et 5h00 p.m., ce n'est pas grand-chose. Par contre, fermer Camillien-Houde nous oblige à être plus longtemps dans le trafic en contournant la montagne et en polluant davantage.

955

Mme LINA GRAVEL:

960

Un dernier élément. Les familles endeuillées n'utilisent pas non plus la voie Camillien-Houde comme transit, mais elles veulent se diriger dans le cimetière. Donc, c'est pas pour couper la ville, mais vraiment pour se rendre à un emplacement sur la montagne. On se rend rarement aux funérailles avec une urne en autobus ou en navette.

965

Donc, dans les solutions, pour nous ça serait de vous demander de rallonger la portion qui a été ouverte pour se rendre au cimetière Mont-Royal à partir de l'est. De la rallonger jusqu'à notre entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui est l'entrée en face du Lac aux castors, l'entrée Camillien-Houde, et reconnaître les travailleurs comme personnes autorisées à utiliser la voie Camillien-Houde tout comme le sont les autres travailleurs, dont Mont-Royal, qui ont eu ce droit-là.

970

M. BENOIT SIMARD:

Et dans tous les cas, on dit du sens si c'est maintenu ou pas. On pense que de ravoir la signalisation pour permettre une sortie sécuritaire et efficace des voitures aux sorties et au contour de la montagne serait très important. On a eu pendant l'été, quand le projet a été en

fonction, beaucoup de problématiques à sortir à nos sorties, nos deux autres sorties. Étant donné que le projet était fait et qui a, à ma connaissance, eu aucune modification à la signalisation, ou exemple au temps des lumières de signalisation, bien notre sortie, exemple, Descelles, on avait de grosses problématiques pour sortir pour notre heure de pointe, qui est l'heure de pointe de tout le monde.

980

Donc, nous, tout le monde quitte à 4h30, donc, on n'est pas loin de 160 employés qui sortent par deux des trois sorties. Puis, une des sorties ,c'était la cacophonie, c'était très compliqué, là, celles de Descelles et de Queen Mary. Puis, il a fallu qu'on passe par un accès qu'on a avec l'Université de Montréal, qu'on n'a pas eu nécessairement d'autorisation, mais qu'on prenait quand même, même si l'employeur à n moment donné ne voulait pas, on passait quand même par là, parce que c'était trop problématique aux deux autres sorties. C'est pour ça qu'on n'est pas en accord avec le projet pilote.

990

985

Mme LINA GRAVEL:

Tel qu'il est présenté.

M. BENOIT SIMARD:

995

Tel qu'il est présenté.

LA PRÉSIDENTE:

1000

Alors, merci. On aura peut-être quelques questions.

Mme LUBA SERGE, commissaire:

D'une façon beaucoup plus large, on pose des questions en termes de transport en

commun. Les gens qui travaillent chez-vous, est-ce que les autobus, le 11, le 711, ne conviennent pas? Les gens doivent utiliser leur auto?

Mme LINA GRAVEL:

1010

Quand j'en parle avec les gens, ou même, je vais parler pour moi-même. Si je prends les transports en commun, je l'ai fait l'essai, et ça me prend environ 3 heures par jours : 1h30 le matin, 1h30 le soir. En ce moment, ça me prend autour de 35 minutes; j'ai deux heures de plus avec mes enfants, à m'occuper d'eux, à prendre ma voiture en ce moment. S'il avait une amélioration du transport en commun à Montréal, peut-être. Mais, pour l'instant, la plupart des gens, il y en a qui viennent de quand même assez loin. Ils ont la chance, il y en a qui, bien vous, vous commencez plus tôt à l'extérieur, donc ils sont un peu avant le trafic. Mais il y a des gens qui viennent de Saint-Esprit, c'est quand même assez loin autour de Montréal. Donc, ça vient plus compliqué prendre le transport en commun. Il y a en quelques-uns qui sont plus près, que oui, ils prennent le transport en commun.

1020

1025

1030

1015

Mais encore-là, dans le cimetière, nous on doit se diriger à l'intérieur du cimetière. Il n'y a pas de transport en commun à l'intérieur, là. Il faut comprendre qu'il y a 56 kilomètres de route dans le cimetière. Le bureau principal, le garage des opérations ne sont pas à l'entrée. Donc, il faut marcher 15-20 minutes à l'intérieur du cimetière pour se rendre au bureau. Ça aussi c'est un facteur qui fait que certaines personnes ne prennent pas les transports en commun.

Mme LUBA SERGE, commissaire:

O.K.

M. BENOIT SIMARD:

1035

Et pour nous, aux opérations, on a certains employés, comme madame dit, qui

habitent plus loin. Nous, nous commençons beaucoup plus tôt. On a des employés qui commencent même à 6h30, dont tout le reste à 7h00. Donc, il y a des personnes qui habitent un peu plus loin, bien disons sur les rives de Montréal, que de venir en autobus et métro, c'est quasi impossible. Si je me trompe pas, même le métro je crois que ça commence vers 6h00. Je ne sais pas si ça a changé, mais c'était compliqué.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

1045

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1050

Ce que je comprends, s'ajoute aux distances extérieures au cimetière, les distances à l'intérieur du cimetière qui est un facteur important.

Moi, j'aurais une question concernant l'interface entre le cimetière et le parc. Est-ce que, comme les employés fréquentent parfois le parc? Ou si vous considérez que le cimetière est en soi un espace naturel assez...

1055

Mme LINA GRAVEL:

Non. Je dirais plus que ce sont les gens du parc qui continuent dans le cimetière en croyant qu'on est un parc.

1060

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien correct. Merci.

M. BENOIT SIMARD:

Non. À ma connaissance, on n'utilise pas vraiment le parc. C'est sûr que oui, comme madame a dit, il y beaucoup d'utilisateurs du parc qui viennent dans le cimetière. On fait partie du parc, mais est quand même un endroit distinct et privé.

1070

LA PRÉSIDENTE:

Oui.

1075

M. BENOIT SIMARD:

On est une grosse partie de la montagne, je crois. Surtout avec les deux cimetières ensemble. Puis, on est un élément, je pense même une grosse attraction quand même pour la montagne. On est un cimetière qui a beaucoup de vécu, beaucoup d'histoires. Mais, non, on n'a pas vraiment, on ne va pas vraiment sur la montagne.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1085

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :

Dans l'éventualité où la Ville maintiendrait le transit, éventuellement, ce qui n'est pas acquis, il n'y a rien d'acquis pour le moment, mais éventuellement, si la Ville maintenait le transit, est-ce que vous revendiquez, donc d'être reconnus, d'avoir une reconnaissance spéciale qui vous permettrait de passer dans la zone le « no man's land »?

1090

Puis, pourquoi, cette année, d'après vous, à votre connaissance pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu moyen de s'entendre avec la Ville pour faire une entrée là, vous donner un privilège, si

je peux dire, ou un droit, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comme ça été fait avec le cimetière Mont-Royal? Et je vous préviens, on a posé la question à vos patrons la semaine passée, puis on a eu une réponse. Mais, vous, pourquoi vous pensez que ça s'est pas fait?

M. BENOIT SIMARD:

Bien nous, par rapport à la première, on a eu des discussions, mais on sait pas exactement ce qui s'est dit, ce qui a été présenté. C'est sûr qu'on a entendu beaucoup d'histoires pendant l'été. C'est une chose qui a créé de la frustration chez nos membres. C'est qu'on attendait parler de vignettes, d'accès spéciaux pour ceux du Mont-Royal, puis les policiers. Honnêtement, on n'a jamais eu de preuve et d'heure juste. Ça fait que pour nous, c'est des ouïdire. Ça fait que moi, en étant président, j'ai entendu plein de choses, mais je n'ai pas eu de preuve. Sauf que c'est une chose que j'aimerais, c'est sûr, c'est qu'on soit peut-être mis au fait ou consultés lors de choix, peut-être, pour ce qu'il va en venir du projet.

1110

1100

1105

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :

Parce qu'à date, la réponse qu'on a eue, franchement, c'est que ça serait une question strictement de budget. On peut en penser ce qu'on veut, c'est pas la fin du monde faire une brèche dans un terre-plein. Alors, on se demande pourquoi le cimetière Côte-des-Neiges n'a pas pu s'entendre avec la Ville de Montréal? Le savez-vous?

M. BENOIT SIMARD:

1120

1115

Ça, moi, je ne pourrais pas répondre parce que...

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :

Non, je comprends que vous ne pouvez pas répondre à la place de vos patrons, non plus.

LA PRÉSIDENTE:

Ça, ça n'a pas rapport au niveau de notre niveau.

1130

1135

M. BENOIT SIMARD:

Cet été on avait déjà fait préparer des vignettes avec notre effigie de notre syndicat, au cas où on aurait un accord de vignettes. On a essayé de faire des démarches pour nous, c'était plus compliqué parce qu'on n'est pas les propriétaires du cimetière. J'ai eu l'occasion, j'aurais pu avoir une rencontre avec monsieur Fernandez, que je n'ai pas cru bon de faire. J'aimais mieux attendre la fin du projet.

1140

Mais, honnêtement, c'est sûr qu'on devrait être consultés peut-être ou avoir nos opinions, émettre nos opinions par rapport à ce qui va arriver, parce qu'on est quand même laissé à nous autres. On n'avait aucune précision. On n'a jamais eu de vent de si c'était vraies les histoires de vignettes. Il y a des policiers qui ont parlé à des employés disant que ceux du cimetière avaient des permissions spéciales. Mais, honnêtement, on n'a jamais eu de preuve tangible. Ça fait que j'aime mieux pas m'enligner sur ça.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1150

Mme LINA GRAVEL:

C'est certain qu'à l'extérieur, ils voient peut-être moins cette portion-là, mais pour nous, au bureau, on trouve que les vignettes pour les employés, ça ne règle qu'une partie du problème. Ça ne règle que notre entrée, notre sortie pour la moitié des employés du bureau. Mais ça n'aide pas toutes nos familles qui, elles, veulent venir au cimetière pour des funérailles, ou qu'on doit

rediriger à l'autre cimetière, parce qu'elles se sont trompées de cimetière, puis doivent se dépêcher parce que les funérailles sont là. Ça ne fait régler qu'une partie du problème. Et si on parle de pourquoi on n'a pas eu cet accès-là, cet été, moi, je ne suis pas au courant. C'est en haut de nous. C'est à demander aux personnes responsables.

LA PRÉSIDENTE :

1160

1165

1175

1180

Parfait. Alors, je vous remercie beaucoup. J'inviterais maintenant pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), madame Coralie Deny, s'il vous plaît. Bonjour, Madame.

Mme CORALIE DENY:

1170 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE:

Alors, on vous écoute. Allez-y.

Mme CORALIE DENY :

Très bien. Merci beaucoup de nous entendre aujourd'hui. Alors, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, au fond, nous considérons d'emblée que l'axe Camillien-Houde-Remembrance, c'est là-dessus que notre mémoire a porté, même s'il y a eu d'autres éléments qui ont été ajoutés. Donc, nous considérons que cet axe-là c'est un élément vraiment indissociable du parc du mont Royal.

En ce sens, il doit subir des transformations majeures pour mettre davantage en valeur l'usage parc. Nous parlons beaucoup, ça fait partie du titre de notre mémoire, de « l'expérience parc ». Pour nous, Camillien-Houde c'est vraiment un axe important pour plusieurs raisons.